La CNCJ, la CRCJ de la Cour d’appel de Rennes et l’Université de Rennes signent une convention de partenariat

Le 24 Juin 2026, la Chambre nationale des commissaire de justice (CNCJ), la Chambre régionale des commissaires de justice (CRCJ) de la cour d’appel de Rennes et L’Université de Rennes ont signé une convention de partenariat destinée à renforcer les liens entre la profession de commissaire de justice et la formation universitaire.



Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l’objet d’un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)

La signature s'est déroulée à la Chambre nationale des commissaires de justice, en présence de **Gérard Suissa**, membre du Bureau national en charge du pôle formation, **Quentin Loiseleur**, directeur de la formation, **Audrey Guerin**, présidente régionale des commissaires de justice de la cour d'appel de Rennes,**Olivier Serra,** doyen de la Faculté de droit et de science politique de Rennes, et **Virginie Vidalens**, maître de conférences en droit privé.

Cette initiative s'inscrit dans la dynamique portée par la CNCJ afin de **développer les collaborations avec les facultés de droit et de mieux faire connaître la profession de commissaire de justice auprès des étudiants.**

Chaque année, la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Rennes accueille près de 5 000 étudiants, de la licence au doctorat. Elle propose notamment plusieurs parcours spécialisés, parmi lesquels le master « Justice, procès et procédures », ouvrant la voie au parcours « Contentieux judiciaires » ainsi qu'à la préparation de l'examen d'accès à la profession de commissaire de justice.

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité des actes prévus par certains textes impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)

A travers cette convention, les partenaires souhaitent renforcer la connaissance de la profession auprès des étudiants et les accompagner dans leur orientation et leur préparation à l'examen d'accès.

Le partenariat prévoit également de développer l'accueil de stagiaires au sein des études de commissaires de justice et de favoriser les échanges entre le monde universitaire et les professionnels. Pour poursuivre ces objectifs, des conférences, colloques et autres manifestations en lien avec la pratique professionnelle pourront ainsi être organisés conjointement.

Conclue pour une durée de **trois ans**, cette convention témoigne de la volonté commune de la CNCJ, de la CRCJ de la cour d'appel de Rennes et de l'Université de Rennes de rapprocher la formation académique de la pratique professionnelle et de mieux accompagner les étudiants souhaitant s'orienter vers la profession de commissaire de justice.

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)